

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



**DISPOSITIF D'ACCUEIL POUR
MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS**



SOMMAIRE

3-7 LE CADRE
D'INTERVENTION

8-16 LES MOYENS MIS
EN OEUVRE

17-30 L'ACTIVITÉ DE
L'ANNÉE

31 LES
PERSPECTIVES

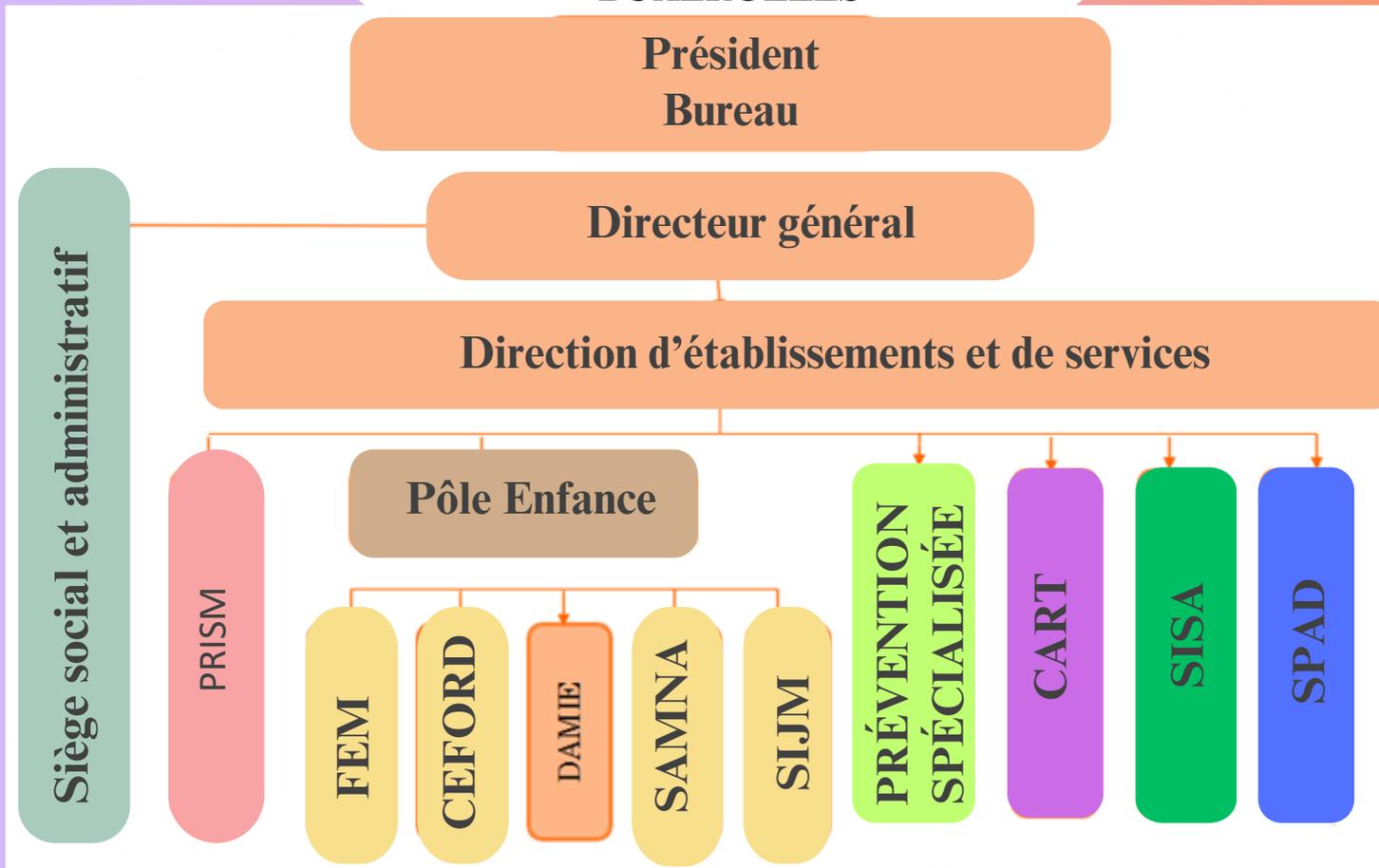


LE CADRE D'INTERVENTION

ORGANIGRAMME DE L'ADSEA 86



Association Départementale
pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
8 Allée du Parchemin 86180
BUXEROLLES



PRÉSENTATION DU PÔLE ENFANCE



FEM

FOYERS ÉDUCATIFS MIXTES

Internat spécialisé, de 51 places, situé à Châtellerault, habilité justice et sociale à l'enfance concourant à la protection de l'enfance, accueillant des mineurs et des jeunes majeurs (garçons et filles) confiés à l'établissement par le juge des enfants ou le service de l'aide sociale à l'enfance.

CEFORD

CENTRE ÉDUCATIF DE FORMATION DÉPARTEMENTAL

Établissement situé à Naintré, habilité à accueillir de jour, des mineur(e)s âgé(e)s de 14 à 18 ans avec la possibilité d'une prolongation jeune majeur(e) jusqu'à 21 ans. Les adolescents sont confiés par le Juge des Enfants, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou sur proposition de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

DAMIE

DISPOSITIF D'ACCUEIL POUR MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

Dispositif ayant pour objectif d'accueillir sur le territoire de la Vienne (Poitiers et Châtellerault), 34 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgé(e)s de 15 à 18 ans, et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service de l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'Etat ou d'un Contrat Jeune Majeur (CJM).

SAMNA

SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Service ayant pour objectif d'accueillir sur l'ensemble du territoire de la Vienne, 80 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgé(e)s de 15 à 18 ans, et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service de l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'État ou d'un Contrat Jeune Majeur (CJM).

SIJM

SERVICE D'INSERTION JEUNES MAJEURS

Service chargé d'accueillir sur l'ensemble du territoire de la Vienne, 80 jeunes, garçons ou filles, âgé(e)s de 18 à 21 ans, en Contrat Jeune Majeur (art L221 du CASF) ayant acquis les fondamentaux de l'autonomie et de l'insertion sociale, et inscrits dans un projet professionnel. Les objectifs d'accompagnement sont de finaliser le travail sur l'autonomie et de concrétiser la sortie du dispositif MNA (Mineurs Non Accompagnés). L'équipe est chargée de renforcer les modalités d'évolution du jeune en termes d'insertion, sur le plan administratif et de la vie quotidienne, avec les organismes de droit commun.

LES MISSIONS



Le **DAMIE** est conçu pour :

- Permettre l'accueil sur le territoire de la Vienne de mineurs non accompagnés filles ou garçons âgés de 15 à 18 ans, ainsi que des jeunes majeurs sous conditions fixées par le pôle MNA
- Développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public.

Le service a une capacité de 34 places : 32 en appartements partagés et 2 en studios, répartis à Poitiers, Buxerolles et Châtellerault.

L'accompagnement réalisé répond à un cadre précis qui tient à la fois des règles régissant les établissements sociaux et médico-sociaux, des textes de la protection de l'enfance au sens large, ainsi qu'aux textes spécifiques à l'accompagnement de mineurs non accompagnés.

Les jeunes accueillis sont confiés par le Pôle MNA au titre :

- de l'assistance éducative par ordonnance du Juge des enfants
- d'une tutelle d'État par ordonnance du Juge des Tutelles des mineurs
- d'un contrat jeune majeur.



LES MOYENS MIS EN OEUVRE

ORGANIGRAMME DU DAMIE



Directeur Pôle Enfance

Directeur-Adjoint Pôle Enfance

Chef de Service

Coordonnatrice

**Secrétariat mutualisé
DAMIE/SAMNA/SIJM
1 Secrétaire de Direction
1 Aide comptable
1 Secrétaire
administrative**

2 Éducateurs Spécialisés

1 CESF

2 Assistantes Sociales

1 TISF

1 Agent d'entretien

LE DAMIE



Le service a pour objectif d'accueillir, 24h/24h, 365 jours par an, sur le territoire de la Vienne 34 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgés de 15 à 21 ans, et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public.

La transversalité :

La transversalité au sein du DAMIE vise à améliorer la coordination et la coopération entre les différents professionnels (ES/AS/TISF/CESF). Elle favorise le partage de connaissances, des compétences et des ressources afin de répondre de manière plus efficace et créative aux besoins des jeunes. Elle favorise également une bonne distance dans la relation entre les jeunes et les professionnels.

La mixité :

Considérée, au sein du dispositif, comme une valeur républicaine, la mixité vise à faire vivre ensemble les différences en attendant de leur rencontre un enrichissement. Elle repose sur l'idée d'une complémentarité des différences sans que celle-ci soit nécessairement une évidence et qui plus est avec un public ancré dans une dimension culturelle totalement différente de la société française.

Les appartements partagés :

Les appartements partagés permettent de rompre l'isolement, introduisent la notion de tiers, un ancrage. Permettent de se sentir concerné par une organisation quotidienne individualisée, s'ouvrir à d'autres cultures.

Ce mode d'accueil permet de développer ainsi des notions qui sont fondamentales pour le service à savoir : l'entraide et la solidarité.

La référence par appartements :

La référence par appartement est idéalement recherchée car cela constitue un élément fil rouge pour les jeunes en lien avec l'équipe. Toutefois, en fonction de l'évolution des P.A.P., cette référence peut évoluer. Le référent éducatif est l'interlocuteur privilégié de chaque projet même si l'intervention repose sur les spécificités de l'ensemble des professionnels dans le cadre des actions menées.

Des spécificités du public accueilli :

En s'appuyant sur les observations des professionnels, depuis la création du DAMIE, il est important de dresser quelques caractéristiques des problématiques rencontrées par les jeunes :

- des difficultés à s'inscrire dans un parcours professionnel pour ceux qui n'ont jamais été intégrés dans un cursus scolaire auparavant
- un rapport à l'argent qui peut être complexe
- la désillusion
- des problèmes de santé dus au parcours migratoire et à l'absence de soins antérieurs
- le besoin d'avoir une famille, le DAMIE peut être perçu pour certains jeunes comme une seconde famille (un début d'ancrage)
- des traumatismes liés au parcours migratoire

Des modalités d'accompagnements :

L'accompagnement éducatif est un processus se basant sur la notion de projet, partant des compétences du jeune, de ses besoins et attentes, ainsi que de celles du représentant de l'autorité parentale, définit dans le cadre de chaque P.P.E.

Il permet de développer tous les éléments constituant un étayage du parcours de vie du jeune sur un temps donné et s'organise autour de différents principes. Il peut prendre différentes formes et la spécificité de chaque professionnel est mise en avant :

- les entretiens individuels avec le référent éducatif
- les ateliers collectifs organisés au sein de l'établissement (déclaration d'impôts, dossier CSS, demande de DCEM...)
- les accompagnements individuels
- les rencontres avec le Chef de service (Contrat de séjour, DIPC, PAP...)
- la régulation sur les appartements
- les permanences hebdomadaires à Châtellerault (garantissant la possibilité d'une rencontre hebdomadaire avec le service)
- les repas partagés ou activités

BUDGETS ET RÉSULTATS

EXERCICE 2023



Explicatifs des résultats du compte administratif 2023 : Synthèse

❖ Charges autorisées	778 176,00€
❖ Charges brutes réalisées	772 790,59€
❖ Produits réalisés	821 530,69€
❖ Résultat comptable	48 740,10€
❖ Reprise résultat N-2	5 397,00€
❖ Neutralisation congés payés	-10 489,37€
❖ Provisions indemnités retraite	-2 031,00€
❖ Résultat exercice	41 566,73€

	Alloué	Réalisé	Ecart
Charges GR1	157 665,00	153 989,11	3 675,89
Charges GR2	390 957,00	383 825,18	7 131,82
Charges GR3	229 554,00	234 976,30	5422,30
Total CHARGES	778 176,00	772 790,59	5 385,41
Activité GR1	772 829,00	810 219,69	-37 390,69
Recettes GR2	0,00	-635,24	635,24
Recettes GR3	0,00	11 946,24	-11946,24
Total PRODUITS	772 829,00	821 530,69	-48 701,69

ANALYSE GLOBALE

DÉPENSES :



Dépenses afférentes à l'exploitation courante : Groupe I

Le total des crédits alloués à ce titre représente **157 665,00 €**.

La dépense réelle constatée est de **153 989,11 €**, soit **un excédent de 3 675,89 €**.

Ce résultat s'explique par

- une économie de 15 913,08 € sur la ligne Alimentation à relier au projet des jeunes et à la prise en charge ou non de ces dépenses en fonction de leur autonomie financière (s'ils perçoivent un salaire = dégressivité des aides pour préparer aux réalités de l'autonomie).
- Des dépenses en dépassement sur les énergies liées à l'augmentation des tarifs de ces produits.

Dépenses afférentes au personnel : Groupe II

Le total des crédits alloués à ce titre représente **390 957,00 €**.

La dépense réelle constatée est de **383 825,18 €**, soit **un excédent de 7 131,82 €**.

Le résultat du groupe II est à rapprocher des recettes en atténuation sur ce groupe : 9 169 € qui permettent au global un excédent de 16 300,82 € (Arrêts maladie non remplacés, économies sur certains remplacements).

Dépenses afférentes à la structure :

Le total des crédits alloués à ce titre représente **229 554,00 €**.

La dépense réelle constatée est de **234 976,30 €**, soit un déficit de **5 422,30 €**.

Ce résultat s'explique par la hausse des loyers des logements et la location des véhicules de service (pondérée par la baisse des amortissements liée à l'arrêt des achats).

ANALYSE GLOBALE

RECETTES :

Produits de la tarification et assimilés : Groupe I

Les recettes de ce groupe sont essentiellement constituées des produits de la tarification. Les recettes attendues sur ce groupe s'élèvent à 772 829,00 €. Les recettes réalisées sont de 810 219,69 €, soit un excédent de 37 390,69 € :

- **L'activité génère un excédent de 23 253,69 € (+ 352 journées).**
- **Le versement de la dotation supplémentaire pour 14 137,00 €, dont 7 989€ affecté au groupe II.**

CONCLUSION :

Le résultat comptable de l'exercice fait apparaître **un excédent de 48 740,10 €**. Après la reprise du résultat N-2 (**5 347 €**), la neutralisation des congés payés (**-10 489,37 €**) et la neutralisation de la reprise sur provision pour indemnité de départ en retraite calculée (**-2 031,00 €**), le **compte administratif 2023 présente un résultat excédentaire de 41 566,73 €**.

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Nous sollicitons que le résultat du compte administratif 2023 (**41 566,73 €**) soit affecté en réserve de compensation.



ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2023

LES FAITS SAILLANTS



L'année 2023 a été marquée par :

- L'évolution du public :

Le DAMIE constate une prise en charge croissante de mineurs exclus du système scolaire dans leur pays d'origine, originaire d'un milieu très reculé et éloigné des centres urbains mais également avec des expériences traumatisantes importantes. Ces jeunes sont donc très souvent non francophones, avec des troubles psychologiques, des comportements inadaptés et deviants. L'accompagnement se retrouve donc impacté par un besoin plus conséquent et une augmentation de la prise en charge éducative. Les différents dispositifs spécifiques à l'apprentissage du français et de la formation se réduisant au rythme des fermetures (FLS, PAPS, NSA), le partenariat s'en retrouve donc restreint afin d'accompagner au mieux ce public. Ces dispositifs ne pouvant prendre en charge le nombre croissant de jeunes dont la langue maternelle est très éloignée du français, la part de mineurs sans scolarité et désœuvré est en constante augmentation. L'accès à l'insertion, la scolarité, la formation, la santé (notamment les dentistes) devenant de plus en plus complexe, les professionnels se sont retrouvés avec des sollicitations en augmentation durant les astreintes éducatives mais également dans l'utilisation de la plateforme d'interprétariat.

- Des mouvements :

2023 a été marqué par des départs et la difficulté de recrutement dans notre secteur d'activité, les professionnels ont bénéficié de renfort durant cette période toutefois les roulements d'astreintes ont été impactés

LES FAITS SAILLANTS



L'inflation :

La localisation de certains logements, la recherche de dispositifs de santé éloignés engendrent des coûts de transports et de déplacements un peu plus importants, notamment depuis le début du conflit russo-ukrainien. Il en va de même pour les prix de l'alimentation qui ont vu leurs prix augmenter de 5 à 10%.

les EIG/EG :

Il n'y a pas eu d'EI ou EIG durant cette année.

CVS :

Les différents sujets abordés :

- **Les droits et devoirs des jeunes ;**
- **L'entretien des logements, ainsi que le mobilier ;**
- **La communication ;**
- **L'apprentissage du Français ;**
- **Vote des budgets.**

Les nouveaux partenaires du service :

Bénévole en français, RLF de la Croix-Rouge, Réseau Transculturel, Art-thérapeute

LES FAITS SAILLANTS



les activités :

Visite de la MFR de Saint-Loup :



Pique-nique :



Bowling :



Match du PB 86 :



LE PERSONNEL



LA FORMATION :

Collectives :

L'analyse de la Pratique par Mme BERTENDEAU Florence
Mind Mapping avec l'organisme FLORESO

Individuelles

Formation aux premiers secours et à la santé mentale par l'INFIPP



LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL :

Départ en janvier de la coordinatrice qui sera non remplacée

Départ en octobre de la CESF

Recrutement en juillet d'un CDS en CDD à temps plein

Recrutement en septembre d'une CESF en CDI à temps plein

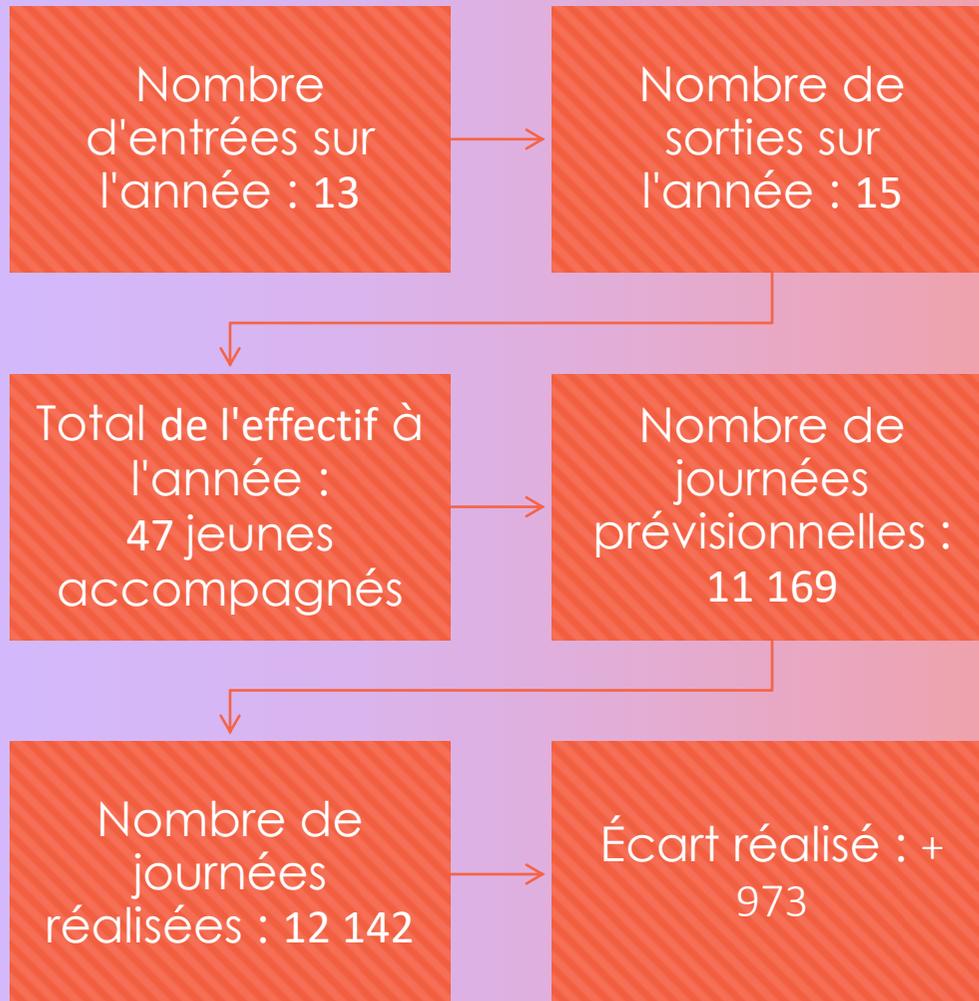
Arrivée en septembre d'une stagiaire Éducatrice Spécialisée

Recrutement en octobre d'un ouvrier qualifié en CDI à temps plein

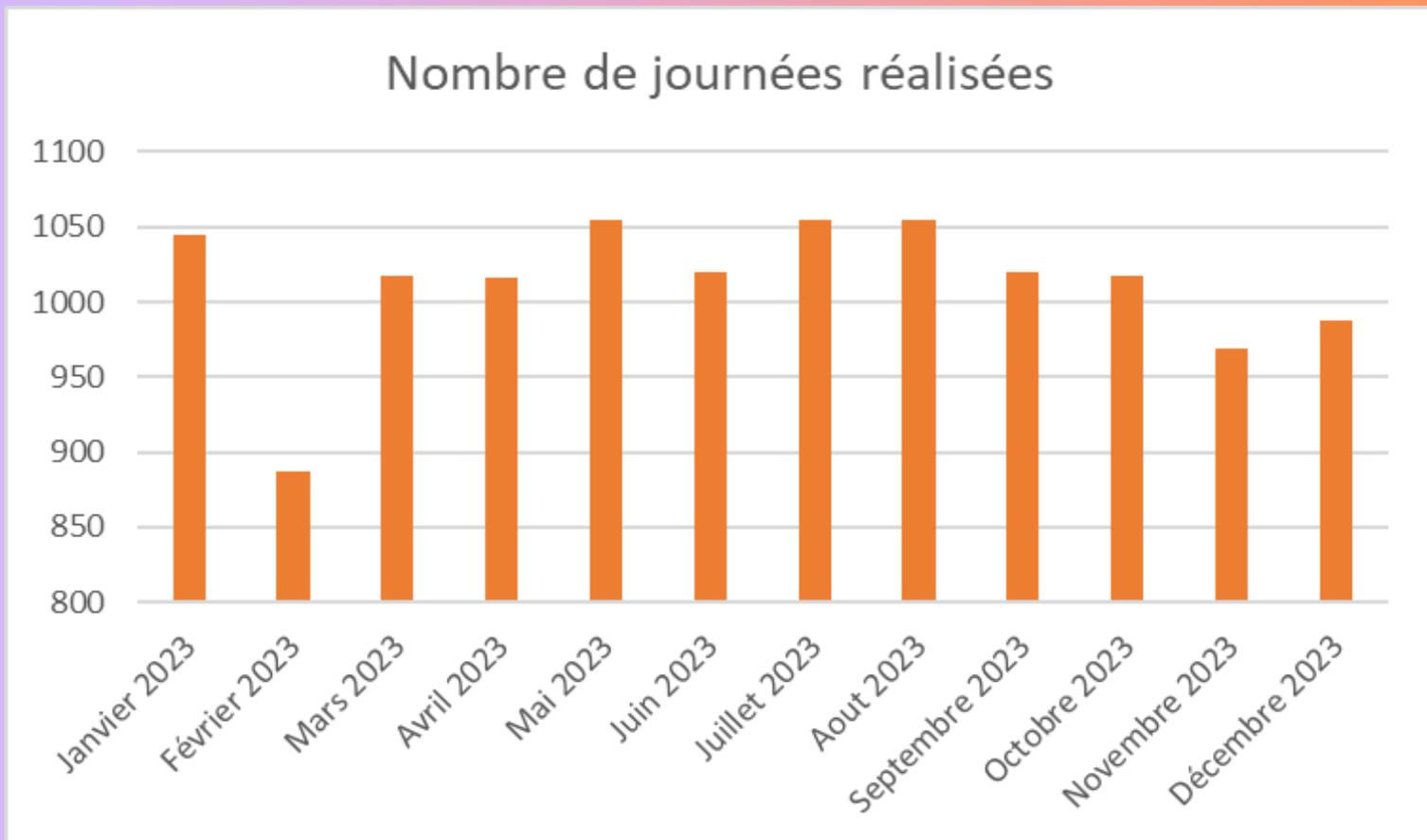
Départ en décembre de la CESF



LES EFFECTIFS



LES EFFECTIFS

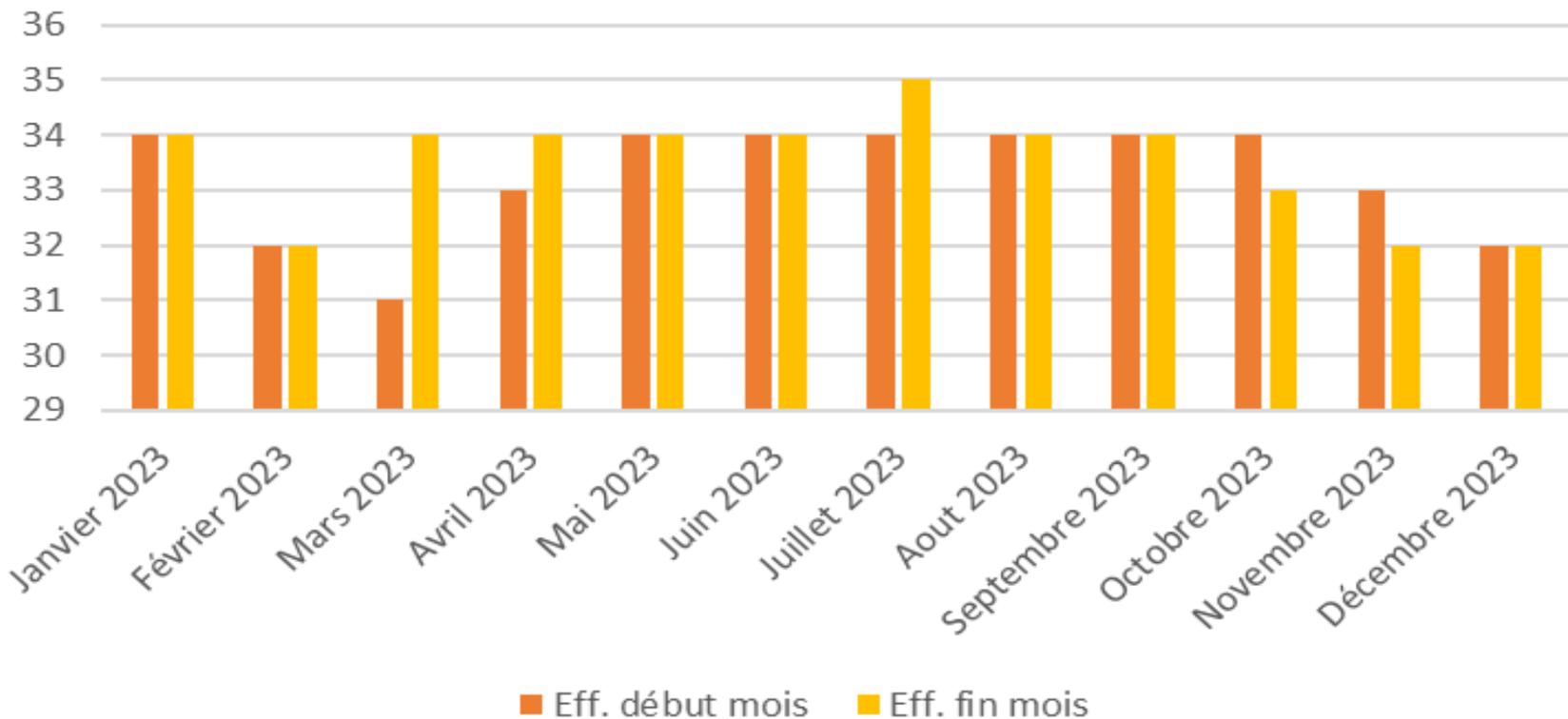


LES STATISTIQUES



NOMBRE DE JOURNÉES EN 2023

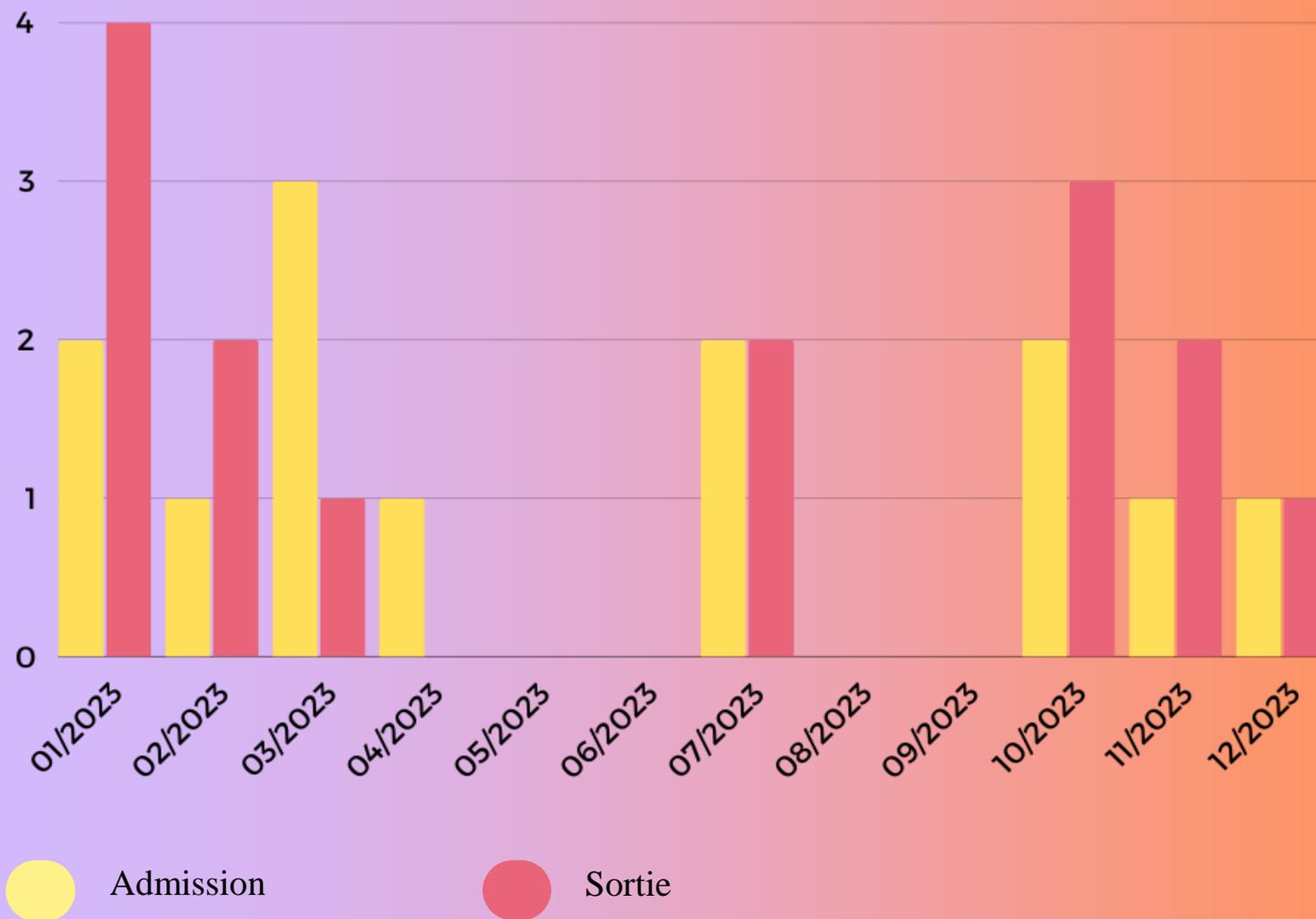
Effectifs en début et fin de mois en 2023



ENTRÉES-SORTIES



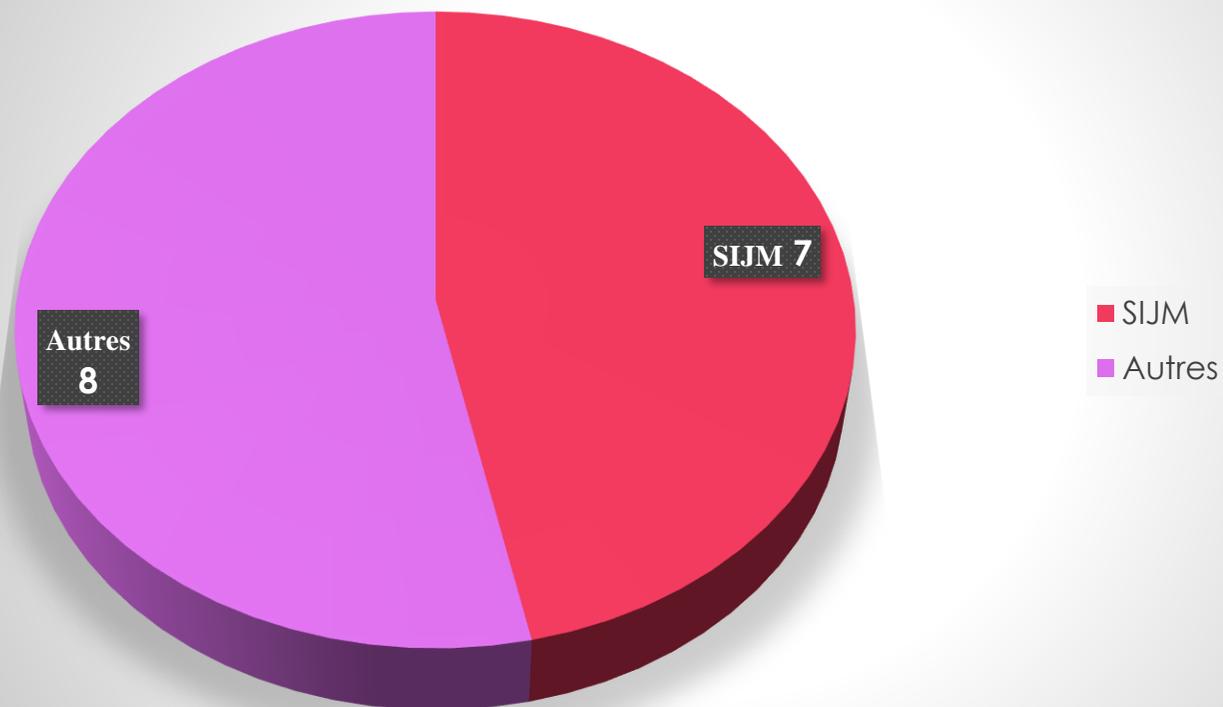
ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2023



LES ORIENTATIONS



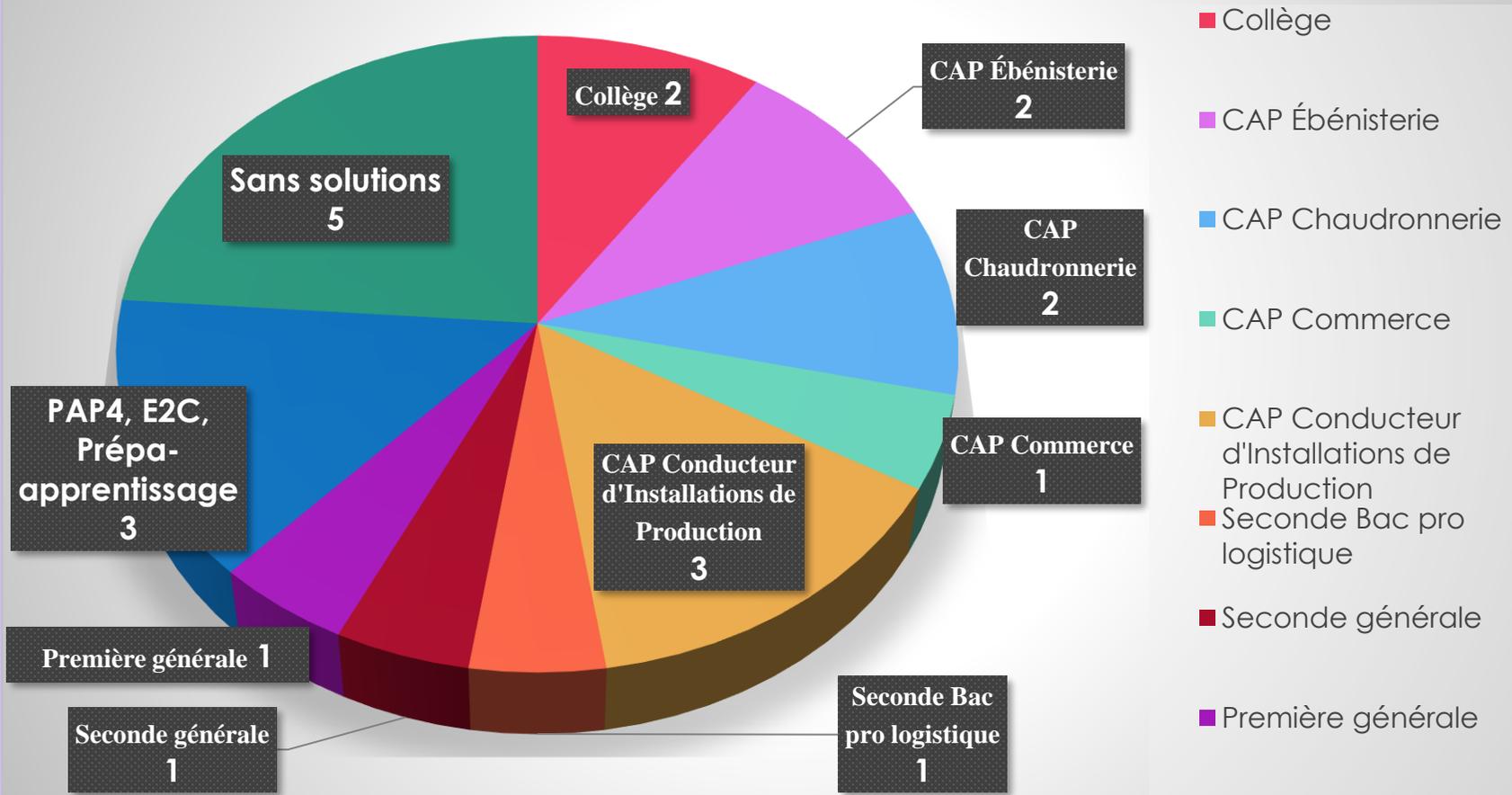
Orientation SIJM et Autres sorties



SCOLARITÉ



Scolarité et nombre de jeunes



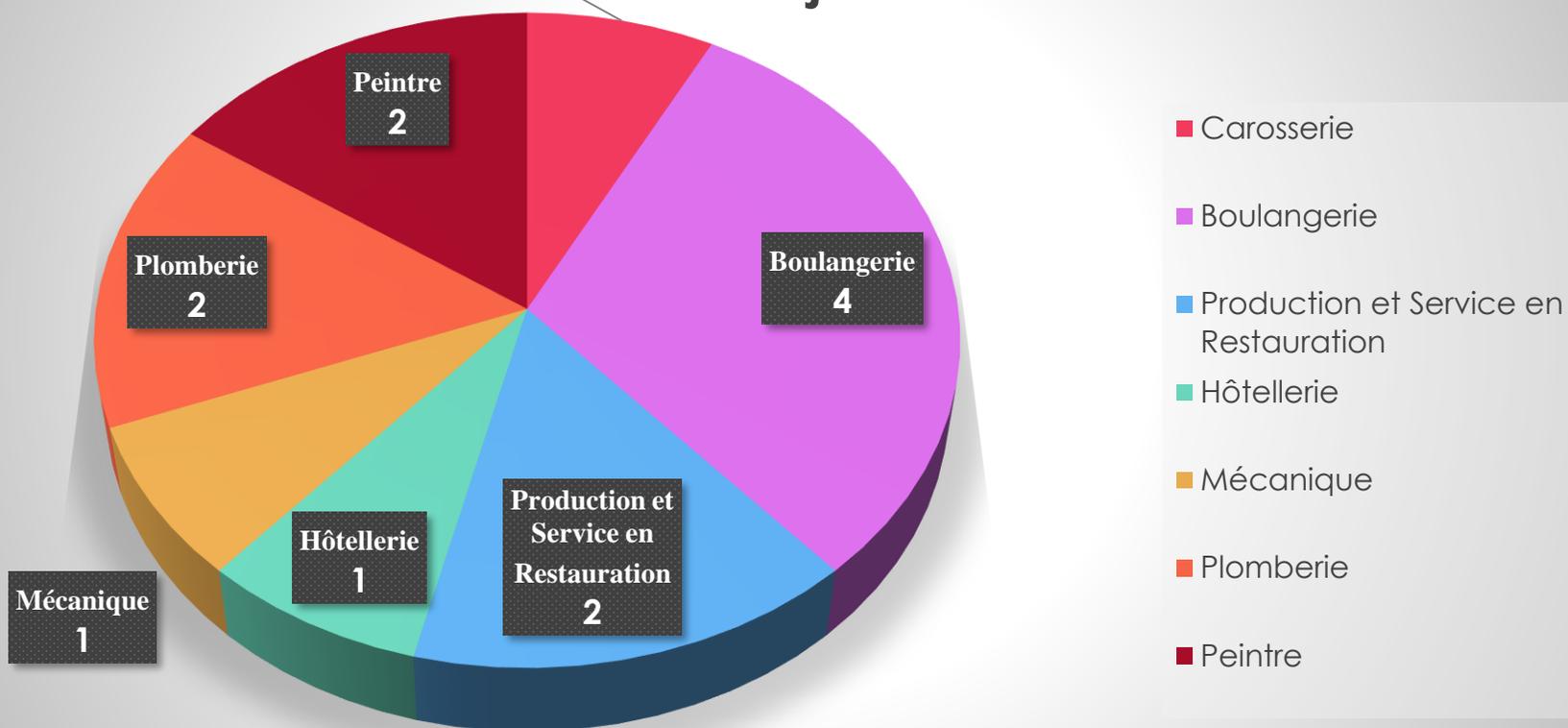
Diplômes obtenus : 2 Certificats de Formation Générale (CFG)

Non obtenu : 0

APPRENTISSAGE



Domaines d'Apprentissages et nombre de jeunes

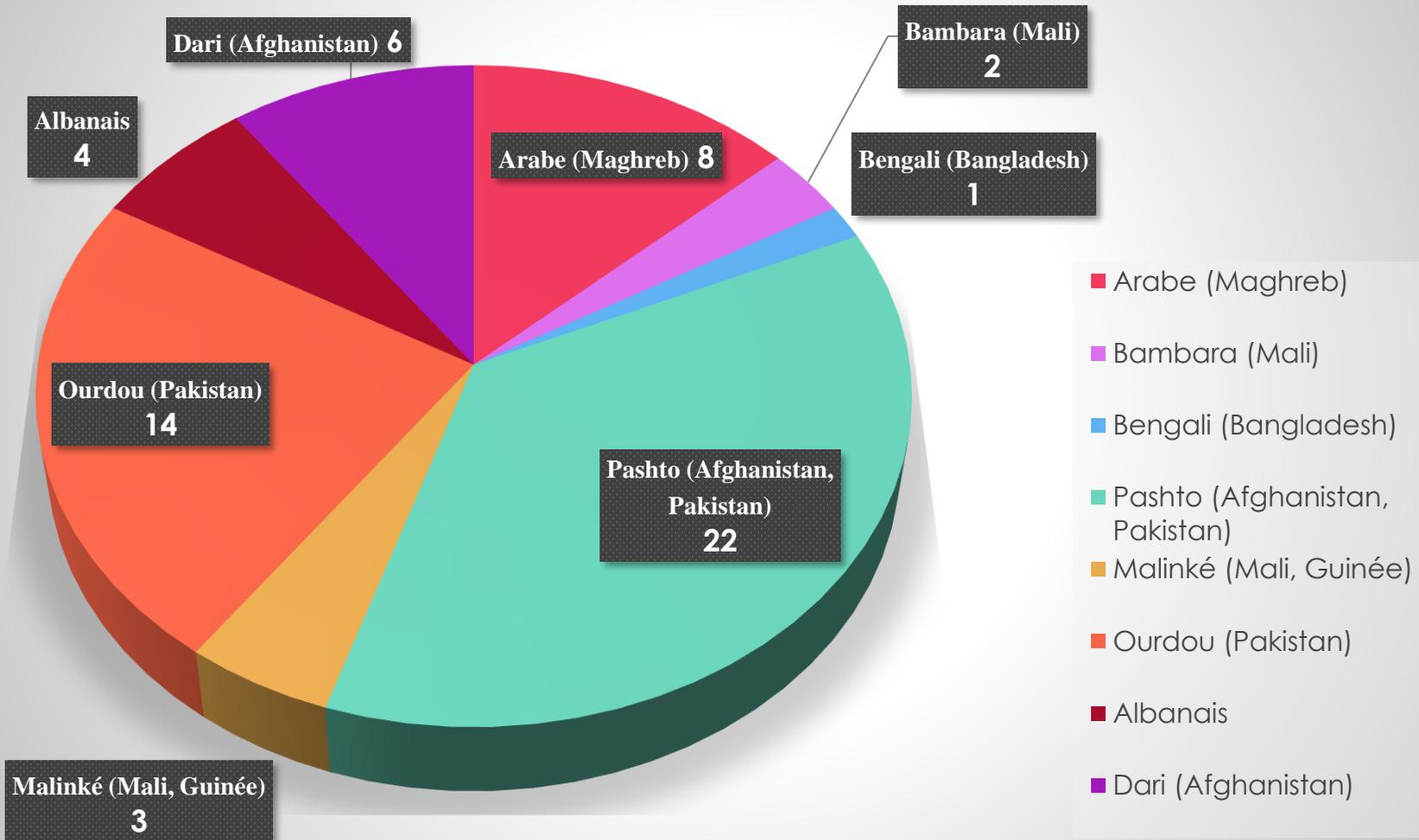


Diplômes obtenus : 1 en CAP Boulangerie, 2 en CAP Peinture
Non obtenu : 1 en CAP Hôtellerie

L'INTERPRÉTARIAT



Langues utilisées



ANALYSE DES STATISTIQUES



- Pour cette année 2023, l'analyse des statistiques restera très généraliste (plus quantitatif que qualitatif), du fait du chevauchement des CDS durant l'année, ce qui n'a pas permis au Chef de service (temps plein) d'affiner les résultats de l'activité.
- On retiendra surtout la pleine occupation des 34 places tout au long de l'année.
- Le constat est également fait d'un flux régulier des entrées et des sorties. Ceci est dû à la stabilité du parc des logements, qui restent inchangés pour la plupart, sur la zone Poitiers et Châtellerauld. La réactivité du service est facilitée (généralement un à deux jours, le temps du nettoyage, entre une sortie et une entrée d'un jeune). Les 34 places sont donc toujours occupées, d'où la suractivité constatée.
- Les résultats qualitatifs seront publiés dès la mise en œuvre du nouvel organigramme, incluant le Chef de service à temps complet.

LES PERSPECTIVES 2024



- **Un passage à temps complet du Chef de service, incluant l'abandon du poste à mi-temps de coordonnateur, afin de donner une cohérence au pilotage du service.**
- **Une vigilance importante sur les dépenses, au regard d'une inflation qui rend difficile l'équilibre budgétaire de l'établissement.**
- **Sur la base des constats faits concernant l'évolution des publics, il est nécessaire de mener une réflexion de fond avec les autorités de placement. En effet, le projet initial du DAMIE, qui en 2016 (année de création) répondait pleinement aux problématiques des MNA, est de plus en plus en décalage avec le profil des jeunes accueillis (jeunes filles enceintes, jeunes non francophones sans solution scolaire...). Des moyens supplémentaires ciblés sont nécessaires, tant humains que techniques, au risque de rendre partiellement, le service attendu, dans le cadre de l'agrément de l'établissement.**
- **Une formation accrue des personnels face à ces nouveaux publics accueillis (psychotrauma, troubles du comportement, gestion de la violence, gestion du deuil à distance...)**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

